



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 3900

Texte de la question

M Michel Crepeau demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret quelles dispositions il compte prendre en liaison avec ses collegues de la mer et de l'environnement en vue de creer des commissions permanentes d'evaluation des pollutions des zones conchylicoles provenant de l'utilisation des produits chimiques utiles a l'agriculture et pour une juste repartition des eaux douces entre les besoins des agriculteurs et des conchyliculteurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les produits chimiques utiles a l'agriculture font l'objet d'une procedure d'homologation avant d'etre mis sur le marche. Une telle procedure permet de juger non seulement l'efficacite du produit propose mais aussi son innocuite sur le plan sanitaire. Toutefois, les risques de pollution des eaux par de tels produits existent et, dans ce cadre, les zones conchylicoles appellent une attention toute particuliere. Les travaux du ministere de l'agriculture et de la foret, en liaison avec les autres departements ministeriels et les organismes concernes, s'orientent dans deux directions : d'une part renforcer la procedure d'homologation des pesticides notamment en integrant davantage les particularites du milieu marin ; d'autre part contribuer au developpement des connaissances sur les transferts des produits vers l'eau en situation reelle d'utilisation, afin de definir des solutions appropriees au risque ecotoxicologique. S'agissant de la repartition des eaux douces entre les agriculteurs et les conchyliculteurs, elle doit effectivement resulter d'un consensus entre les parties interessees integrant a la fois les besoins et les contraintes de protection de la ressource.

Données clés

Auteur : [M. Crepeau Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3900

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2845